



Fiche technique

UNISPRO RV.EC



Liquide de rinçage

Produit liquide pour faciliter le séchage de la vaisselle sans laisser de trace. Doser en fonction du degré de salissures et de la dureté de l'eau. Respecter les recommandations de dosage.
Produit possédant le label écologique de l'Union Européenne accordé aux produits qui satisfont aux exigences environnementales sous le numéro d'enregistrement : **EU Ecolabel : FR/038/006**

Mode d'emploi

À l'aide de l'appareil doseur, doser de 0,2 à 0,5 g/L ou 0,202 à 0,505 ml/L par litre d'eau chaude (80 - 90°C) selon la dureté de l'eau.

Unité de la dureté de l'eau : °français
Le dosage sera réalisé à l'aide d'un doseur automatique.

| Dureté de l'eau | Douce (< 15°TH) | Moyenne (15-25°TH) | Dure (>25°TH) |
|-----------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Dosage | 0,2 g/L ou 0,202 ml/L | 0,3 g/L ou 0,303 ml/L | 0,5 g/L ou 0,505 ml/L |

Pour connaître la dureté de l'eau de votre région, consulter le site internet du ministère chargé de la santé.

Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

Conditionnements

Ecobox 10L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide bleu
- pH : 2,1 - 2,5
- Densité : 0.99 - 1,01

Précautions

Usage professionnel uniquement

Éviter les projections oculaires.
Emballage non recyclable. À éliminer conformément aux législations en vigueur.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)2 54 60 61 62 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

27-07-2022

Ind. 1 ■